

DATE DE CONVOCATION
25/09/2023

DATE D’AFFICHAGE
25/09/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE
27
PRÉSENTS
22
VOTANTS
26

L’an deux mille vingt-trois, le **lundi 2 octobre**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien de WINTER, Maire.

Étaient présents

M. Damien de WINTER, Mme Marie-France MOLLET, M. Jean-Louis BOISSÉE, Mme Sara ROUZIERE, M. Bruno LECŒUR, Mme Monique BOBLIN, M. Bernard LELAIZANT, M. Patrick DESVAGES, Mme Catherine SIBBILLE, Mme Josette ALDROVANDI, M. Abdellah FAWZI, Mme Patricia FREIDOZ, M. Christophe BISSEY, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ, Mme Magali LE BLAIS, Mme Edith LE ROUX, Mme Naïma ANNOUCHE, M. Frédéric LACOUR, Mme Isabelle PIERRE, M. Nicolas RICHTER, M. Bertrand VERSTRAETE.

Absents excusés

M. Jean-Pierre ISABEL donne pouvoir à M. Jean-Louis BOISSÉE
Mme Sophie MOBASHER donne pouvoir à Damien de WINTER
Mme Marie-France LEBON donne pouvoir à Mme Catherine SIBBILLE
M. Didier HERGAS donne pouvoir à Mme Monique BOBLIN
Mme Agathe PETRIGNANI

Secrétaire de séance : M. Bruno LECŒUR

Délibération n° 23.10.02/07

Objet / Décision modificative n° 7 du BP 2023

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal afin de procéder à une décision modificative du budget primitif 2023.

Monsieur le Maire précise que l’objet de cette décision modificative porte sur quatre principales écritures comptables :

- Le financement de la subvention exceptionnelle délibérée par le Conseil Municipal lors de la présente séance (délibération n° 23.10.02/05) portant sur l’achat par les forces de sécurité du territoire de radios haute fréquence, pour un montant de 1 000 €,
- L’actualisation d’un devis au titre du réaménagement de la cuisine au sein de la salle communale Jacques Duclos,
- L’acquisition non prévue au BP 2023 d’une marmite électrique 100 litres bain marie pour la cuisine du restaurant scolaire Louis Aragon,
- L’actualisation d’un devis portant sur la reprise du système de sécurité incendie (SSI) du carrefour socio-culturel Antoine Vitez.

Les écritures comptables afférentes à ces décisions modificatives se formalisent comme suit :

*Subvention exceptionnelle aux forces de sécurité pour l'achat de radios haute fréquence
(section de fonctionnement)*

Section de fonctionnement	Chapitre 011 – Compte 606122 – Fonction 020	Chapitre 65 – Compte 6574 – Fonction 020
Débit	- 1 000 €	
Crédit		+ 1 000 €

*Actualisation du devis nécessaire au réaménagement de la cuisine de la salle communale
Jacques Duclos (section d'investissement)*

Section d'investissement	Opération 901 – Compte 2115	Opération 14 - Compte 2188
Débit	- 4 200 €	
Crédit		+ 4 200 €

*Acquisition non prévue d'une marmite électrique 100 litres bain marie pour le
restaurant scolaire Louis Aragon*

Section d'investissement	Opération 901 – Compte 2115	Opération 901 – Compte 2188
Débit	- 8 000 €	
Crédit		+ 8 000 €

*Actualisation d'un devis portant sur la reprise du système de sécurité incendie (SSI)
du carrefour socio-culturel Antoine Vitez*

Section d'investissement	Opération 901 – Compte 2115	Opération 906 – Compte 21318
Débit	- 1 400 €	
Crédit		+ 1 400 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport de Monsieur le Maire,

DÉCIDE d'adopter la décision modificative n° 7 du BP 2023, telle que mise en évidence ci-avant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,
Bruno LECŒUR

Le Maire,
Damien de WINTER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211403019-20231002-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 17/10/2023